

MICHEL CHRISTOL

C.I.L., XIII, 6754 (Mayence). Caracalla en Germanie Supérieure:
empereur-soleil ou empereur victorieux?

On peut voir dans les collections du Mittelrheinisches Landesmuseum de Mayence une grande plaque de grès de 125 x 40 x 20 cm., cassée en deux morceaux; tout le côté droit manque. Les deux parties furent mises au jour sur l'emplacement du camp légionnaire, lors du déblaiement du mur d'enceinte antique. Mais, découvertes séparément, elles furent publiées isolément dans le *Westdeutsches Korrespondenz Blatt*¹. C'est à K. Zangemeister qu'appartint le mérite de rapprocher ces deux fragments et de donner ainsi la première publication du document², ou de ce qu'il en reste, en l'assortissant d'un commentaire par lequel il le rapprochait des campagnes de Caracalla contre les Chattes, au cours de l'année 213, et assimilait le légat Q. Iunius Quintianus, qui y est cité, à un homonyme connu par une inscription de la province d'Asie³.

Tel quel le texte figura, par la suite, dans le catalogue de K. Körber⁴ avant d'être publié dans le tome XIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* sous le numéro 6754, assorti des restitutions suivantes:

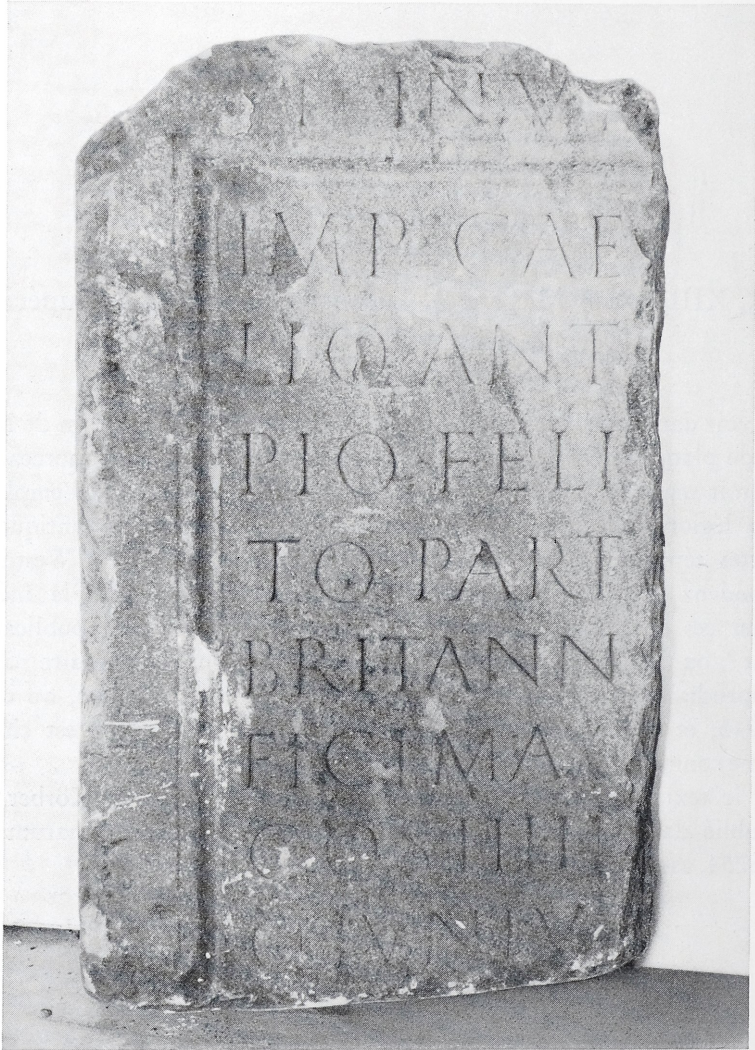
*D(eo) invi[cto Soli]
Imp(eratori) Cae[s(ari) M(arco) Aure-]
lio Ant[onino]*

¹ La partie inférieure fut publiée en premier lieu par J. Keller dans le *Westdeutsche Korrespondenz Blatt*, 1886, 201; la partie supérieure fut publiée ensuite par le même dans *Westdeutsche Korrespondenz Blatt* 1887, 200. Elles figurent aussi, séparées, dans J. Keller, 2. Nachtrag zu dem J. Becker'schen Katalog der römischen Inschriften des Museums der Stadt Mainz (Mayence 1887) sous le n° 66 a pour la partie supérieure et sous le n° 97 a pour la partie inférieure.

² K. Zangemeister, Statthalter der Germania Superior (*Westdeutsche Zeitschrift* 11, 1892, 312-319). Voir aussi le lemme de CIL XIII 6754: *descripsi et coniunxi edidique*...

³ Cette identification est à présent repoussée, cf. Groag in E. Ritterling, *Fasti des römischen Deutschland unter dem Prinzipat* (Vienne 1932) 39. Sur le légat de Germanie Supérieure, qui n'est connu que par CIL XIII 6754; RE X, 1917, col. 1082, n° 136; P. Lambrechts, *La composition du sénat de Septime Sévère à Dioclétien* (193-284) - (Budapest 1937) n° 245; G. Barbieri, *L'Albo senatorio da Settimio Severo a Carino* (193-285) - (Rome 1952) n° 315, 77; PIR² IV 3, I 804. Sur son homonyme, sans doute son fils, connu par deux inscriptions de la province d'Asie (Lebas-Waddington III 232; *Inscr. Didyma* n° 59 et *Abh. Ak. Berlin* 1908, Anhang 1, 19; AE 1909, 137; Th. Weygand, *Milet* n° 344); RE X, 1917, col. 1081, n° 135; P. Lambrechts, op. cit. n° 603; G. Barbieri, op. cit. 287, n° 1622, PIR² IV 3, I 803: sa carrière se déroule au milieu du III^e siècle.

⁴ K. Koerber, *Römischen Inschriften des Mainzer Museums. Dritter Nachtrag zum Becker'schen Katalog* (Mayence 1897) 16-18, n° 14.



1 Inscription de Mayence: partie supérieure
(Photo Mittelrhein. Landesmuseum).

*pio felic[i Augus-]
 to Parth[ico max(imo)]
 Britanni[co ponti-]
 fici max(imo) [trib(unicia) p(otestate) XVI]
 co(n)s(uli) IIII p(atri) [p(atriciae) proco(n)s(uli)]
 Q(uintus) Iunius [... f(ilius) ...]
 Quintia[nus leg(atus)]
 eius pr(o) [pr(aetore) Germa-]
 niae su[perioris]*



2 Inscription de Mayence: partie inférieure
(Photo Mittelrhein. Landesmuseum).

devoti[*ssimus*]
numin[*i eius di-*]
catiss[*imusque*]

La restitution des lacunes n'a point paru présenter de difficulté majeure, sauf celle de la première ligne pour laquelle on peut relever des divergences en parcourant les diverses éditions ou citations du texte. Mais celles-ci apparaissent, en définitive, mineures et n'altèrent pas la signification qu'on a voulu donner au document. La première restitution qui fut suggérée fut celle du nom de Mithra.

Zangemeister⁵ en hérita des premiers éditeurs ainsi que F. Cumont qui intégra l'inscription dans ses Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, sous le n° 458, parmi les textes relatifs aux cultes solaires en Germanie Supérieure⁶. Le point d'interrogation qui accompagne la restitution pourrait indiquer une hésitation du savant belge, à tout le moins une prudence de principe face à une lacune. Néanmoins il semble bien que, pour lui, c'est le nom d'un dieu qui était mentionné dans cette première ligne du texte⁷. Légèrement différente dans la forme, mais, au fond, plus concordante que divergente par la compréhension du document qu'elle implique, telle se présente la restitution d'A. von Domaszewski qui proposa, presque au même moment, de restituer *D(eo) INVI[cto Soli]*, en 1895, dans son article important sur la religion de l'armée romaine⁸. Cette dernière avait le mérite de mieux s'accorder à l'ampleur de la lacune: sept lettres au lieu de dix conviennent mieux pour combler la partie disparue. Il s'y ajoutait une raison de fond: A. von Domaszewski pensait, en effet, que Mithra, dieu étranger, ne pouvait prendre place parmi les *dii militares*, et que le nom de 'Sol Invictus' était plus approprié d'après de ce que l'on savait de la religion militaire officielle à l'époque des Sévères⁹. Assurée de l'autorité de l'épigraphiste cette restitution s'imposa. Körber l'admit et de son catalogue elle passa dans le tome XIII du CIL.¹⁰

Quoi qu'il en soit, un point d'accord, fondamental, subsistait: d'une publication à une autre, il n'était pas question de restituer autre chose que le nom d'une divinité solaire¹¹. Cela orienta l'explication et l'utilisation du document. On sait que F. Cumont l'avait intégré dans son recueil de documents du culte de Mithra: il y voit un des textes essentiels qui en révèle la propagation dans les régions rhénanes¹². Domaszewski, pour sa part, en s'appuyant sur sa propre restitution, le situait dans un contexte un peu différent: à son avis, l'inscription de Mayence prouvait que, dès l'époque des Sévères, la religion solaire, le culte de Sol Invictus plus exactement, était admise dans la religion officielle de l'armée romaine puisque le lieu de

⁵ K. Zangemeister, op. cit. 315: *INVI[cto Mithrae]*.

⁶ F. Cumont, Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, t. II, fasc. I, Textes littéraires et inscriptions (Bruxelles 1894) 158, n° 458. L'auteur devait, semble-t-il, la connaissance de ce document aux renseignements d'O. Hirschfeld, qu'il remercie 153. Il ne reprend, en 1894, que le texte de Keller, n° 66 a, correspondant à la partie supérieure de l'inscription, et ignore l'article de K. Zangemeister (*Westdeutsche Zeitschrift* 1892).

⁷ F. Cumont, op. cit. t. I (Bruxelles 1899); voir 280 où il discute l'avis de Domaszewski (*Westdeutsche Zeitschrift*, 1895) et 257 où il utilise le texte comme s'il n'y avait pas de doute quant au contenu de la première ligne.

⁸ A. von Domaszewski, Die Religion des römischen Heeres (*Westdeutsche Zeitschrift* 14, 1895, 1-124 [p. 62]).

⁹ A. von Domaszewski, op. cit. 66-67. Ceci admis, il ne pouvait être question, pour lui, de conserver la restitution du nom de Mithra, car l'inscription, découverte sur l'emplacement du camp légionnaire, appartenait, de ce fait, à la religion officielle de l'armée.

¹⁰ K. Körber, op. cit., et CIL. loc. cit., où il est précisé (par Zangemeister), *D vidi*.

¹¹ Cf. supra. Dans l'index du CIL XIII pourrait apparaître une hésitation, puisque 61 (imperatores) la mention *d(eus) invi[ctus Sol]* est précédée d'un astérisque, tandis que 123 (di deaque et res sacrae) celui-ci a disparu. Néanmoins il n'y a point de doute dans l'esprit des éditeurs; au numéro 6754 leur commentaire est très clair: *ut Caracalla cum Sole ita 6671 Julia Domna cum Caelesti Dea aequatur*.

¹² F. Cumont, op. cit. t. I 257, n° 3.

découverte était l'intérieur même du camp légionnaire¹³. Enfin un ouvrage récent y voit un des témoignages les plus significatifs de l'importance du culte de Sol Invictus dans les milieux officiels au début du III^e siècle, antérieurement aux réformes religieuses d'Elagabal¹⁴. C'est dire tout l'intérêt qui fut porté à ce témoignage épigraphique.

Dans son étude de la religion de l'armée romaine, A. von Domaszewski s'appuyait surtout sur la documentation épigraphique impeccablement rassemblée et soigneusement commentée. Quelques décennies plus tard la découverte du calendrier de Doura remit en question sur bien des points ce que l'on savait du sujet¹⁵. Un des apports les plus importants du document fut de mettre en question la présence des dieux orientaux parmi les cultes officiels des soldats¹⁶, et, à l'issue d'une critique serrée de l'argumentation d'A. von Domaszewski, l'un des éditeurs du *Feriale Duranum*, A. S. Hoey estimait que le culte de Sol Invictus ne pouvait pas avoir trouvé place dans les camps antérieurement aux réformes religieuses d'Aurélien¹⁷. Examinant en particulier l'inscription de Mayence, il l'écartait en invoquant que sa restitution, en définitive, n'était pas assurée¹⁸. C'était inviter à reprendre l'examen du document.

Il s'y ajoute une seconde raison. Domaszewski et Zangemeister interprétaient l'apposition, aux lignes 1 et 2, du nom du prince à celui d'une divinité comme signifiant l'assimilation de Caracalla au Soleil¹⁹. Ceci fut contesté par P. Riewald qui estimait qu'une telle interprétation était impossible et qu'il était préférable et plus exact de voir dans l'inscription de Mayence une double dédicace au dieu et au prince, associés et non confondus²⁰. Mais, bien qu'une telle possibilité ne puisse pas être exclue²¹, il n'en reste pas moins qu'on n'en trouve que peu d'exemples en Occident²².

Il est important, semble-t-il, de relever que la première ligne est comme détachée de l'ensemble du texte, en étant inscrite au dessus de l'encadrement mouluré. Pourquoi a-t-elle été ainsi placée hors-cadre, alors que le texte, gravé très soigneusement, aurait pu s'inscrire totalement dans le champ épigraphique qui est bien délimité? On peut s'étonner de cette maladresse de composition qui est, ici, très

¹³ A. von Domaszewski, op. cit. 57-66.

¹⁴ G. H. Halsberghe, *The Cult of Sol Invictus* (Etudes préliminaires aux religions orientales dans l'empire romain XXIII [Leyde 1972] 52-3 et n° 4 où est repris le texte de CIL XIII 6754).

¹⁵ R. O. Fink, A. S. Hoey, W. F. Snyder, *The Feriale Duranum* (Yale Classical Studies VII, 1940, 1-222).

¹⁶ R. O. Fink, A. S. Hoey, W. F. Snyder, op. cit. 32-33, 35, 202-210.

¹⁷ A. S. Hoey, *Official Policy towards oriental Cults in the Roman Army* (Trans. Proc. Amer. Phil. Ass. 70, 1939, 456-481).

¹⁸ A. S. Hoey, op. cit. 460, n° 18.

¹⁹ cf. Zangemeister, CIL ad loc.; cf. note 11. Körber, op. cit. pense même à Ammon.

²⁰ P. Riewald, *De Imperatorum Romanorum cum certis dis et comparatione et aequatione* (Diss. Halle XX, 3, 1913) 315.

²¹ CIL VI 420, 30764, IG XIV 895, ILS 398 (Rome); IOM Heliopolitano, Κομμὸς ἀνδρῶν βα[σ]ιλικ[ω]τ[ά]τ[ω] ἀσπιστῆ [τῆς] οἰκονομ[ενῆς], *Imp. Caes. M. Aur. Commodus Antonino* . . . ; CIL III 5935 (Rhétie), CIL XIII 6671 (Germanie supérieure). Peut-être convient-il d'interpréter ainsi la curieuse inscription de Ksar Toual Zammel, éditée par L. Deroche, MEFR LX, 1948, 55-104 (AE, 1949, 109). Malheureusement ces deux derniers textes sont mutilés assez gravement.

inattendue. S'agirait-il d'une adjonction à un texte primitif, à la suite d'un oubli à réparer ou par nécessité d'un complément à apporter après coup? L'hypothèse n'est pas à négliger car elle pourrait expliquer l'anomalie observée dans la gravure du texte.

Elle l'est d'autant moins que, débarrassée de la première ligne, – il faut l'ôter, en effet, dans notre hypothèse, pour retrouver le texte primitif –, l'inscription qui correspond maintenant à la seule partie encadrée, fait apparaître un texte qui s'apparente très exactement aux dédicaces qu'offrent à la même époque soldats, fonctionnaires, collectivités, en l'honneur du souverain:

*Imp(eratori) Cae[s(ari) M(arco) Aure-]
lio Ant[onino]
pio felic[i Augus-]
to Parth[ico Māx(imo)]
Britanni [co ponti-]
fici max(imo) [tr(ibunicia) pot(estate) XVI]
co(n)s(uli) IIII p(atri) [p(atriciae) proco(n)s(uli)]
Q(uintus) Iunius [. . . f(ilius) . . .]
Quintia[nus leg(atus)]
eius pr(o)[pr(aetore) Germa-]
niae su[perioris]
devoti[ssimus]
numin[i eius di-]
catiss[imusque]*

Il n'y manque rien, en effet, d'un schéma fixé par l'usage: le nom du prince au datif, accompagné de tous les éléments de la titulature impériale, le nom du dédicant au nominatif et l'indication de sa qualité, enfin l'expression de la dévotion au souverain sous un formulaire qui, à l'époque de Caracalla, est en voie de fixation²³. Tel quel le texte se suffit. Une recherche dans le recueil des *Inscriptiones*

²² Le fait est, en revanche, plus fréquent en Orient: A. D. Nock, Σύνναος Θέος (Harv. St. Class. Philol. XLI, 1930, 1–62 [p. 49–50]).

²³ H. G. Gundel, *Devotus numini maiestatique eius*. Zur Devotionsformel in Weihinschriften der römischen Kaiserzeit (Epigraphica XV, 1953, 128–150). La formule *devotus numini* ou *devotissimus numini* est courante à partir de Septime Sévère: ILS 8915; CIL III 14428, . . . *T. Aurelius Aquila, trib. coh. II Matt. devotus nomini eius* . . ., ILS 421; CIL X 5825, . . . *Ferentines novani devotissimi numini eius*, ILS 426, . . . *argentari et negotiantes boari huius loci qui invehent devoti numini eorum*, ILS 437; CIL VIII 1798, . . . *col. Iul. Assuras devota numini eorum* . . ., ILS 453; CIL XIV 2596, . . . *devotissimus numini eius* . . . Elle s'insère parfois dans le texte de l'inscription, le plus souvent elle est placée à la fin. Le texte de l'inscription commence presque toujours par le nom et la titulature de l'empereur au datif: une seule exception dans le recueil de Dessau, ILS 433, *Pro salute et Victoria et reditu imp[er]p. Caess[ar] L. Septimi Severi Pertinacis et M. Aureli Antonini e[t] P. Septimi Get[ae] Piorum Augg[ustorum] et Juliae Domnae Augustae mater Augg[ustorum] Q. Aiacius [Mo]destus Crescentia[nus] leg. G. s. n. . . . d. (numini eorum devotus?)*. Le terme *dicatissimus* apparaît parfois, dans les inscriptions de l'époque des Sévères (ILS 467; CIL III 6900, Elagabal). La première mention de la formule *devotus numini maiestatique eius* se trouve dans ILS 2157; CIL VI 1058, en 210 (cf. H. G. Gundel, op. cit. 130–133).

Latinae Selectae de Dessau le confirme: les dédicaces impériales qui se conforment à ce schéma ne comportent pas davantage d'éléments²⁴, si bien que le texte de l'inscription de Mayence, quand il est complet, semble plutôt exceptionnel par rapport à l'ensemble de ces inscriptions. Notre hypothèse de départ paraît ainsi vérifiée: la partie du texte qui est encadrée correspond à une première inscription. Il reste à expliquer pour quelles raisons fut rajoutée par la suite la première ligne, hors cadre.

On peut toutefois, auparavant, déterminer la date et les circonstances de la dédicace primitive. Caracalla, au cours de l'année 213, prépara puis réalisa une expédition militaire qui devait le conduire sur les bords du Rhin, en Germanie Supérieure, puis en Rhétie²⁵. Un ensemble de milliaires attestent un soin tout particulier accordé à la réfection et l'entretien des routes sur les arrières: les questions logistiques ne semblent pas avoir été négligées²⁶. Ces préparatifs terminés, le prince en personne se rendit en Germanie Supérieure. Lança-t-il de cette province une première offensive contre les barbares transrhénans ou bien se borna-t-il à une inspection attentive de la zone-frontière avant d'inquiéter

²⁴ cf. note précédente. Dans le recueil de Dessau, nous avons recueilli 17 inscriptions qui s'étendent de 198 à 244. La plupart sont composées sur le schéma suivant:

- 1 – nom du prince et titulature au datif.
- 2 – nom du dédicant et sa qualité au nominatif.
- 3 – formule de *devotio*.

Il existe quelques variations sans trop d'importance: ILS 8915; CIL III 14428, ... *devotus numini eius de suo posuit*, ILS 437; CIL VIII 1798, ... *devota numini eorum dd. pp.*, ILS 472, ... *C(olonia) ... devotissima pos(u)it.*, ILS 482, ... *devotus numini maiestatique eorum dd. pp.*, où l'indication de l'acte de dédicace ou bien la formule d'officialisation ne modifient pas le schéma préétabli. Parfois aussi l'agent d'exécution, distinct du personnage qui décide du monument, apparaît in fine: ILS 467; CIL III 6900 ... [*per*] *L. Egnatium Victorem leg. eius pr. pr.*, ILS 496; CIL VIII 9355, ... *curante [L]icinio Hievoclitae proc. Aug. praeside provinciae*. Parfois aussi on trouve spécification du voeu qui a justifié la dédicace: ILS 470; CIL VIII 2564 (dédicace à Elagabal, J. Maesa, J. Soemias) ... *duplari leg. III Aug. p. v. Antoniniana devoti numini maiestatique eorum regressi de expeditione felicissima orientali*. Seules font vraiment exception deux inscriptions: ILS 433 (cf. note précédente) *Pro salute et victoria et reditu Imppp. ...*, et ILS 482, *Fortunae Reduci imp. Caes. M. Aureli Severi Alexandri ... splendidissimus ordo Siccensium devotus numini maiestatique eorum dd. pp.* Dans ces deux cas ce sont des divinités impériales ou une abstraction qui bénéficient de la dédicace, et la *devotio* est tournée vers l'empereur. Mais la construction du texte diffère de celle de l'inscription de Mayence (le nom de l'empereur est alors au génitif).

²⁵ Caracalla doit faire face, dans ce secteur, à la formation de la ligne des Alamans: cf. E. Demougeot, *La formation de l'Europe et les invasions barbares I* (Paris 1969) 335–338. L'expédition est connue par Aur. Victor, *De Caesaribus*, 21,2 et par Dion Cassius, LXXVIII 13–14. Sur son déroulement, E. Demougeot, op. cit. 242–245. Le déplacement de Caracalla en Germanie supérieure correspond-il à la nécessité d'une riposte à des incursions barbares ou bien visait-il, plus simplement, à réaliser une promenade militaire préventive. H. Schönberger, *The Roman frontier in Germany: an archaeological survey*, *Journal of Roman Studies* LIX 144–197, fait remarquer (p. 173–174) qu'il y eut peu de réparations de forts. Beaucoup d'inscriptions de Germanie supérieure qui se rapportent à ce séjour du souverain, seraient plutôt des inscriptions honorifiques que des dédicaces de fondation.

²⁶ CIL XIII 9068, 9061, 9072, sur les routes du plateau suisse, dans le secteur compris entre le lac de Genève et le lac de Neufchâtel. AE 1924, 19, dans la région de Trèves. Ces quatre milliaires sont de même date et s'apparentent aussi par l'utilisation du même formulaire: en particulier les épithètes de *fortissimus felicissimusque magnus princeps (imp., 9061) pacator orbis*.

l'adversaire à partir du limes rhétique ²⁷? On peut hésiter bien qu'il nous semble vraisemblable qu'on ait procédé à des concentrations de troupes voire à une incursion chez l'adversaire afin de l'intimider ²⁸.

Dans ces opérations, Mayence joua, semble-t-il le rôle de base d'appui ²⁹. En tout cas le passage du souverain laissa maint témoignage. Comme il était de coutume, ce fut l'occasion de cérémonies votives, le prétexte à des dédicaces ³⁰. C'est dans ce contexte qu'il convient, pensons-nous, d'insérer l'inscription de Mayence dans sa forme primitive. Il est aisé d'en déterminer la date, puisque n'apparaît pas le titre de *Germanicus maximus* que prit Caracalla dans le courant de 213, pas avant le milieu de l'année ³¹. Datée donc du début de 213, il est inévitable de la rapprocher des préparatifs qui accompagnaient toujours la venue du souverain. Q. Iunius Quintianus, son légat, un homme fidèle en tout cas, ne voulut pas manquer d'apporter au prince que l'on attendait le témoignage de sa dévotion. Pourquoi a-t-on éprouvé le besoin de la retoucher? La réponse à cette question dépend de la restitution proposée pour la première ligne. A suivre la restitution traditionnelle, il s'agirait d'assimiler le souverain à Sol Invictus. A vrai dire, la

²⁷ Cf. note 25 où sont indiquées sources et bibliographie. Il semble, à l'examen du dossier, que Caracalla se soit contenté, en Germanie supérieure, d'effectuer une promenade militaire d'inspection et d'intimidation, préférant montrer sa force plutôt que de s'en servir. L'argument décisif se trouve peut-être dans les comptes-rendus du collège des Frères Arvales (CIL VI 2086) qui ne mentionnent que son intervention à partir du limes rhétique (en août 213).

²⁸ Si Caracalla négocia avec les tribus de la frontière, il n'hésita pas cependant à rassembler un fort contingent militaire. Le cursus de C. Octavius Appius Suetrius Sabinus semble en fournir la preuve: ce fidèle de Caracalla fut successivement *legatus legionis XXII Primigeniae, praepositus vexillarius expeditionis Germanicae, comes Augusti nostri, legatus Augusti pro praetore provinciae Rhaetiae*, avant de parvenir au consulat ordinaire le 1er janvier 214 (CIL X 5398, CIL X 5178); sa carrière a été examinée et commentée par Mommsen, *De titulis C. Octavii Sabini cos a. p. C. CCXIV*, Eph. Epigr. I, 1872, 130-143 (Ges. Schrift., VIII, 229-246); W. Seston, *Marius Maximus et la date de la constitutio antoniniana*, Mélanges... J. Carcopino (Paris 1966) 877-888; R. Saxer, *Untersuchungen zu den vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diocletian*, Köln-Graz 1967, (Epigraphische Studien I 49-50). A travers le déroulement de son *cursus* peuvent se retrouver les divers épisodes de l'expédition germanique de Caracalla.

²⁹ Rappelons simplement la remarquable position stratégique de Mayence sur les voies de pénétration en direction de l'est et du nord-est. Tibère et Drusus en avaient fait leur base de départ: cf. E. Demougeot, op. cit. 104-105; H. Schönberger, op. cit. 144-151 passim.

³⁰ H. Schönberger, op. cit. 174; cf. Dion Cassius, LXXVII 9.

³¹ Peter Kniessl, *Die Siegestitulatur der römischen Kaiser*, Hypomnemata 23, Göttingen, 1969, p. 159-162. Bien que les Actes des Frères Arvales (CIL VI 2086) contiennent à la date de mai 213 la mention de vœux pour Caracalla *Germanicus Maximus (Germanice Max(ime) d(i) t(e) s(ervent)*, *Britannice Max(ime) d(i) t(e) s(ervent)*! il ne faut pas en induire que le prince était dès ce moment-là *Germanicus Maximus*. Le vœu a pu être formulé par anticipation (n'oublions pas aussi que le compte-rendu ne fut pas gravé dans l'immédiat). La première mention de la victoire germanique doit être de quelques jours antérieure à la date du 6 octobre 213, quand les Frères Arvales sacrifient *ob salutem victoriamque Germanicam Imp. Caes. M. Aurelli Antonini Pii Felic. Aug. Part. Max. Brit. Max. Germanici Max. Pont. Max. trib. potest. XVI Imp III cos III procos*. Sur ce problème de l'acclamation impériale, des délais de transmission des *laureatae*, et des manifestations civiles qui en découlaient, cf. J. Guey, 28 janvier 98-28 janvier 198 ou le siècle des Antonins. A propos du Feriale Duranum, col. I, l. 14-16, Rev. Etud. Anciennes, L 1948, 60-70 (p. 69 et notes), à propos de fragments des fastes d'Ostie (Not. Scav. X 1934, 254-256; A, E, 1936, n° 97) relatifs à la victoire parthique de Trajan.

chose ne surprendrait pas absolument à l'époque des Sévères³², encore qu'on pourrait attendre d'un fidèle du prince, en cette année 213, plutôt qu'une assimilation au soleil, une identification à Hercule ou à Alexandre³³. S'agirait-il alors d'une dédicace à un dieu assortie de vœux *pro salute, pro victoria, pro reditu imperatoris* par exemple? Outre que la précision du vœu ne peut apparaître dans la partie manquante, faute de place, la formulation adoptée serait très maladroite, comme serait exceptionnelle la transformation d'une dédicace accompagnant une statue en dédicace à une divinité. C'est en raison de toutes ces difficultés qu'il apparaît nécessaire de remettre en question les restitutions proposées pour combler la lacune de la première ligne.

La lecture des lettres *I, N, V, I* est sûre. Au début de la ligne il y a place pour deux lettres dont il ne reste que les fragments d'une d'entre elles. Zangemeister y voyait un *D* dont n'auraient subsisté que la barre verticale et le milieu de la panse³⁴. A vrai dire la courte incision qui apparaît sur la pierre ne présente pas l'arrondi de la lettre *D*, mais s'apparente plutôt à un fragment d'une barre verticale très légèrement inclinée. Dans l'inscription, la lettre *N* présente à plusieurs reprises cette caractéristique d'avoir sa seconde barre verticale très légèrement inclinée: *N* de *INVI* à la première ligne, second *N* de *BRITANN* à la ligne 6, *N* de *IVNIV* à la ligne neuf, *N* de *NVMI* à la ligne 14. C'est peut-être cette lettre qu'il convient de lire ici.

Elle fournit en tout cas un élément et une clef pour une nouvelle restitution: [*D*] *N INVI[ctissimo]*. Le titre de *dominus noster* apparaît fréquemment, à cette époque, dans les titulatures impériales, et son abbréviation comble parfaitement la lacune du début de la ligne (2 lettres)³⁵. Quant au titre d'*Invictissimus*, il

³² L'essor des cultes solaires sous les Sévères a été, depuis longtemps, remarqué. En dernier lieu, G. H. Halsberghe; op. cit. 49–51. L'entourage du prince y fut peut-être pour beaucoup: cf. les remarques de J. Gagé, Basileia. Les Césars, les rois d'Orient, et les mages (Paris 1968) 321–326. Parmi les documents les plus remarquables, le médaillon sur lequel Géta est représenté sous l'aspect de Sol (cf. A. Alföldi, MDAI, Röm. Abt. 50, 1935, 107–108) et la curieuse dédicace de Lepcis Magna (A E, 1942–3, 2 = IRT, 295; cf. J. Guey, Revue Africaine XCVI 1952 25–49, id. Rev. Et. Anc. LV 1953 341–343).

³³ Dion Cassius, LXXVII 7–8; Hérodien IV, 8, 1–2; Scriptorum Historiae Augustae, Anton. Carac. II 1–2; V 5 et 9. Cf. infra, notes 37 et 38.

³⁴ K. Zangemeister, op. cit.

³⁵ Tertullien, Apologétique, XXXIV, 1: *Augustus, imperii formator, ne dominum quidem dici se volebat. Et hoc enim Dei est cognomen. Dicam plane imperatorem dominum, sed more communi, sed quando non cogor, ut dominum Dei vice dicam. Ceterum liber sum illi; dominus enim meus unus est Deus omnipotens, aeternus, idem qui et ipsius*. D'un bref coup d'oeil dans Dessau, Inscriptiones Latinae, Selectae, n° 428 (*Dianae Augustae pro salute dd nn Severi et Antonini Augg et Getae Caes. . .*), n° 430 (*Providentia domini n[ostri] . . .*), n° 434 (*Concordiae Augg[g] dominorum nn[n] imp[er] . . .*). Ajoutons un document contemporain (AE 1953, 188, Lepcis Magna): *M. Septimio Aurelio Agrippae M. Aureli Antonini Pii Felicis Aug. lib. pantomimo temporis sui primo, Romae adulescentium productorum condiscipulo, ad Italiae spectacula a Domino Nostro Aug. provecto, decurionalibus ornamentis Verona et Vicetia ornato, Mediolano inter juvenes recepto, in Africa Lepcimag. a Domino Nostro Aug. ordinato, P. Albucius Apollonius Mediolanensis ex Italia amico rari exempli, permissu splendidissimi ord. p. Rappelons enfin que le titre appartient au protocole officiel: il apparaît dans les Actes des Arvales relatifs à l'expédition germanique de Caracalla (cf. à la date du 11 août: *quod dominus n(oster) imp(erator) sanctissim(us) . . . per limitem Reatae ad hostes extirpandos barbarorum introiturus est . . .*) et dans le *Feriale Duranum*, col. II, l. 16 (cf. Fink, Hoey, Snyder, op. cit. 47 et commentaire, 177–178).*

d'Alexandre, dont la légende est riche de résonnance herculéennes³⁸. Le titre d'*Invictissimus* s'accorde bien avec les prétentions herculéennes du prince. Q. Iunius Quintianus a-t-il voulu mettre au goût du jour, à l'arrivée du souverain, une dédicace récente dont le formulaire avait été trop rapidement établi? Caracalla ne pouvait se présenter sur le limes de Germanie qu'en prince invincible. A plus forte raison ce qualificatif devait anticiper sur les succès à venir, si le prince se sentait un émule d'Hercule. Il n'est pas cependant impossible d'invoquer une seconde explication, non contradictoire de la première. Le titre d'*Invictissimus* a pu être rajouté à l'issue de la première partie de l'expédition germanique de Caracalla, voire à l'issue des succès décisifs de la fin de l'été et de l'automne 213³⁹. On ne pouvait ajouter dans le texte le titre de *Germanicus Maximus*. A-t-on voulu par l'adjonction de la première ligne pallier cette difficulté qui gênait les admirateurs du prince?

Quoi qu'il en soit, il semble bien que le texte en question fut rédigé en deux temps, et que la première ligne appartient à la seconde rédaction. Peut-être, aussi, faut-il substituer un formulaire aux résonnances plus civiles à la restitution proposée jusqu'ici qui conduisait à assimiler Caracalla à une divinité. Certes la personne du prince est de plus en plus divine, dans l'esprit des contemporains, mais ainsi éclairée l'inscription serait bien gauchement rédigée. En proposant cette nouvelle restitution nous pensons mieux intégrer cette dédicace de Mayence à l'ensemble des dédicaces impériales qui apparaissent au début du III^e siècle. En tout cas, si elle est recevable, elle devrait conduire à retirer du dossier de la religion de l'armée romaine un document dont l'interprétation s'est révélée épineuse. Caracalla empereur-soleil en 213? Pourquoi pas, plus simplement, empereur invincible ou empereur victorieux?

213) et CIL X 5802 (Aletrium, date indéterminée, restitution vraisemblable), *magnus et invictus*. Sur les milliaires cités plus haut Caracalla s'intitule *fortissimus felicissimusque princeps (imperator, 9061)*. Cf. CIL V 28 (Pola, première moitié 213), *magnus imperator*. Enfin n'oublions pas qu'après sa mort, ce prince sera, sur les inscriptions, le *Divus Magnus*.

³⁸ cf. note 33 pour les sources antiques. J. Guey, Les éléphants de Caracalla, Rev. Et. Anc. XLIX 1947, 248–273, surtout les pages 268–270 où sont exploités les éléments du dossier.

³⁹ On a des témoignages de la célébration de la victoire germanique de 213: CIL XIII 6459, dédicace à Caracalla et Julia Domna *ob victoriam germanicam* par les *Vicani Murrenses*. Nous nous demandons s'il ne convient pas de pencher vers cette dernière solution, à la lumière de l'inscription de Holzhausen, citée note 36. Elle fut gravée après la victoire germanique de 213 et dans le texte Caracalla porte l'épithète d'*invictissimus Augustus*. On pourrait admettre que, puisqu'une telle mise à jour ne pouvait être faite dans le texte même de Mayence, une solution fut trouvée en gravant, hors du champ épigraphique ce titre que méritait pleinement le souverain.